

DEC130522DR10

Décision portant nomination de Mme Audrey Fluck aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe et nommant M. Mir Wais Hosseini en qualité de directeur

Considérant que Mme Audrey Fluck a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Audrey Fluck, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Audrey Fluck exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey Fluck est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

Le directeur de l'unité
Mir Wais Hosseini

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz